

## **APERÇU DU PROGRAMME DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER**

À titre d'organisation chapeautant le soccer au Canada, l'Association Canadienne de Soccer est responsable de la formation des entraîneurs à partir de la base jusqu'au niveau des équipes nationales. Étant donné le nombre accru de joueurs qui s'inscrivent auprès des clubs dans tout le Canada, cela représente un défi considérable. Afin de relever ce défi, nous avons développé, en collaboration avec nos partenaires des différentes provinces/territoire, un programme de certification divisé en trois sections qui, nous le croyons, répondra aux besoins à la fois des entraîneurs en développement et de l'avancement du soccer.

En ordre décroissant, les sections ou niveaux que devra compléter l'entraîneur sont:

- Licence A
- Licence B
- Certificat d'entraîneur-animateur

Le certificat d'entraîneur-animateur est destiné à l'entraîneur travaillant avec des enfants, des jeunes joueurs et des joueurs senior impliqués au sein des clubs de soccer récréatif et/ou compétitif. Dans le tableau ci-joint, vous pourrez constater que le certificat d'entraîneur-animateur se divise en deux sections; jeunes et senior. La partie sur les jeunes se divise également en deux sections, d'une part les 6-10 ans et d'autre part les 10-14 ans. Les entraîneurs qui visent la certification pourraient l'obtenir de la façon suivante:

- Certification d'entraîneur-animateur: Compléter les cours jeunes et senior pour un total de 40 unités;
- L'entraîneur-animateur jeunes; Compléter le cours jeunes pour un total de 20 unités (groupe d'âge de 6 à 14 ans);
- L'entraîneur-animateur senior; Compléter le cours senior pour un total de 20 unités (groupe d'âge de 14 ans et plus)

La majorité des entraîneurs au niveau des clubs locaux et régionaux sont des parents impliqués avec les programmes de mini-soccer, et ils sont nouveaux dans le sport. Ces parents/entraîneurs sont généralement intéressés à acquérir une connaissance rudimentaire de leurs tâches mais, leurs autres implications les empêchent de prioriser une certification en tant qu'entraîneur. En considérant cet aspect, le programme permet à l'entraîneur de compléter seulement les 10 premières unités (c'est-à-dire une journée) du cours des jeunes (pour les 6 à 10 ans) et obtenir le titre "d'entraîneur-animateur enfants". Cette appellation sera reconnue pour les entraîneurs de mini-soccer seulement.

- Entraîneur-animateur enfants:  
Compléter les 10 premières unités du cours des jeunes (6 à 10 ans)

Les entraîneurs travaillant avec les 14 ans et plus peuvent intégrer le programme à partir de la catégorie senior s'ils ne visent pas une certification d'entraîneur-animateur. Ils obtiendraient donc les 20 unités (c'est-à-dire 2 jours) d'instruction afin d'accéder à l'appellation "d'entraîneur-animateur senior".

Les entraîneurs peuvent obtenir la certification en étant présents aux 40 unités qu'offrent les cours des jeunes et des seniors (approximativement 4 jours au total).

Si, à la fin de ce processus, l'entraîneur souhaite appliquer pour entrer dans le programme permettant l'obtention d'une licence, il doit au préalable suivre la Pré-Licence B (pré-évaluation) qui se déroule dans sa province d'origine. Au Québec, cette pré-Licence B se déroule en 2 parties et s'adresse principalement aux entraîneurs du niveau provincial. La première partie dure 2 jours. La deuxième partie dure également 2 jours et est suivie d'un programme de tutorat. À la réussite de ce programme le candidat pourra appliquer au programme de Licence B par l'entremise de sa province.

Le programme de l'Association Canadienne de Soccer pour l'obtention d'une licence, destiné à ceux et celles qui considèrent sérieusement se développer en tant qu'entraîneur, exige que l'entraîneur rencontre des standards de performance minimale au cours d'une séance d'entraînement. Ainsi, l'évaluation officielle de chaque entraîneur fait partie intégrante du cours et le candidat est noté par des évaluateurs. Ce processus débute avec la licence B qui comprend 80 unités en plus du temps alloué aux évaluations formelles. Il est destiné aux entraîneurs oeuvrant avec des joueurs qui évoluent dans un contexte compétitif où la performance est un facteur crucial pour la réussite de l'entraîneur. Le cours de la Licence A totalise un nombre de 120 unités des évaluations officielles. La licence A est destinée aux entraîneurs de haute performance et pourvois aux besoins de ceux souhaitant faire une carrière d'entraîneurs au plus haut niveau.

Chacun des cours du programme est considéré d'unités de 45 minutes, avec une emphase mise sur les applications pratiques de certaines tâches d'entraînement, aussi connu sous le nom de "compétence". Ces tâches/compétences sont développées au cours de la progression de l'entraîneur dans le programme et passeront d'une simple démonstration et compréhension des Lois du mini-soccer jusqu'à la capacité de diriger des joueurs efficacement au cours d'une séance de haut niveau.

**Le nouveau programme de formation d'entraîneurs de l'ACS reconnaît les anciens niveaux de la façon suivante :**

**Niveau 1 (avant 1997) = Entraîneur-Animateur enfants**

**Niveau 1 enfants = Entraîneur-Animateur enfants**

**Niveau 1 jeunes = Entraîneur-Animateur jeunes**

**Niveau 1 sénior = Entraîneur-Animateur senior**

**Niveau 2 = Entraîneur-Animateur senior**

**Niveau 3 = Entraîneur-Animateur certifié**

**Licence C = reconnue jusqu'en 2004\***

**Licence B = Licence B**

**Licence A = Licence A**

Les détenteurs de la Licence C devront passer la deuxième partie de la Pré-Licence B et compléter la Licence B avant le 31 décembre 2004. Après cette date aucune Licence C ne sera reconnue et les entraîneurs détenant cette certification seront inscrits au PNCE comme Entraîneur-Animateur certifié.

## RECOMMANDATIONS DE CERTIFICATION DE LA FSQ PAR NIVEAU DE COMPÉTITION

Les exigences de certifications subissent également des modifications pour s'ajuster au nouveau programme de l'ACS. Voici un tableau qui vous aidera à vous retrouver :

NIVEAU	EXIGENCES	DURÉE	DIPLÔME
4 c 4 stage (5-7 ans)	Moniteur 4 c 4	3 heures	Moniteur 4 c 4
7 c 7 (8-11 ans)	Entraîneur-Animateur enfants	1 jour	Entraîneur-Animateur enfants
<b>Ligues A</b>			
12-14 ans	Entraîneur-Animateur jeunes	2 jours	Entraîneur-Animateur jeunes
14 ans et plus	Entraîneur-Animateur sénior	2 jours	Entraîneur-Animateur sénior
<b>Ligues AA</b>			
	Entraîneur-Animateur Jeunes et sénior + Niveau 1 théorique		Entraîneur-Animateur certifié
<b>Ligues AAA LSEQ, J Q/TSR</b>			
	Pré-Lic B (partie 1) + Niveau 1 théorique	2 jours	Entraîneur-provincial
Équipes provinciales	Licence B	8 jours	Licence B
Équipes nationales	Licence A	12 jours	Licence A

Pour toutes questions ou éclaircissements n'hésitez pas à communiquer avec nous.